

dans un effort pour trouver un compromis qui maintienne les termes du Traité, le président Bush a adressé une lettre à M. Gorbatchev. La question de l'interprétation était si importante que toutes les autres négociations sur la limitation des armements, notamment celles sur les armements stratégiques, ont été mises en suspens. Le 1<sup>er</sup> juin, après tout un mois d'intense travail diplomatique, le secrétaire d'État américain, M. Baker, et son homologue soviétique, M. Bessmertnykh, se sont entendus sur un compromis.

Le 14 juin, lors d'une réunion extraordinaire des signataires du Traité, à Vienne, le compromis prenait un caractère officiel. Dans une déclaration qui la lie, l'URSS s'est engagée à détruire ou à convertir 14 500 des 57 000 systèmes d'armes qu'elle a transférés hors de la zone du Traité avant novembre 1990. Il est convenu qu'elle conservera ses unités de défense côtières et d'infanterie navale controversées, à condition qu'elle n'en gonfle ni les effectifs ni les moyens. Il est également convenu que le matériel des Forces de fusées stratégiques ne sera pas visé par les limites énoncées dans le Traité. Pour que cela soit possible, elles sont classées dans les forces de sécurité intérieure. Les autres signataires ont accepté dans les déclarations similaires les engagements pris par les Soviétiques.

#### POSITION ACTUELLE DU CANADA

Au cours de la cérémonie de signature qui s'est déroulée à Paris, M. Brian Mulroney, premier ministre, a apposé sa signature au bas du Traité au nom du Canada. Ottawa, qui a toujours été favorable à un accord limitant les forces conventionnelles en Europe, est un fervent partisan du Traité sur les FCE. Pendant les négociations et la mise au point de ce dernier, la délégation canadienne a apporté une contribution particulière en préparant les procédures de vérification et de contrôle.

Dans un communiqué de presse remis le jour de la signature du Traité, le gouvernement déclarait :

Le Traité sur les FCE contient des dispositions de contrôle des armements d'une portée sans précédent. Il contribuera ainsi de façon importante à accroître la sécurité et la stabilité en Europe, un objectif auquel Européens et Nord-Américains aspirent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.<sup>2</sup>

Le renvoi *sine die* des négociations sur les inspections aériennes a laissé en suspens la question de savoir comment de telles mesures pourraient compléter un accord «Cielles ouverts» (voir le *Guide*, 1990) ou être complétées par lui. Dans une déclaration effectuée lors des négociations sur les FCE, M. David Peel, le chef de la délégation canadienne, a proposé qu'en ce qui concerne le Traité,

---

<sup>2</sup>Gouvernement du Canada, «Canada Signs Treaty on Conventional Armed Forces in Europe», *Communiqué*, 19 novembre 1990.